



Contrat de financement N° 000013/2018

Entre le SENLS et le Centre Hospitalier de Kiffa dans le cadre du protocole d'accord signé le 14 novembre 2016 entre le SENLS et le Ministère de la sante, relatif à l'exécution des financements destinés à la lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme

PREAMBULE

Les principaux acteurs opérationnels du Ministère de la santé dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le VIH/SIDA, notamment dans le volet prévention et prise en charge, sont : le Centre de traitement ambulatoire (CTA) du Centre Hospitalier National (CHN) de Nouakchott et les Unités de Prise en Charge (UPEC) périphériques, des Centres Hospitaliers des régions, dédiées à la prévention et au traitement du VIH/SIDA.

Pour assurer une prise en charge globale et le suivi de l'observance du traitement des PVVIH, les UPECs bénéficient d'un soutien multiforme fourni par le SENLS : médicaments, fourniture d'équipements médicaux et non médicaux, renforcement de capacités...

Le CTA et les structures décentralisées/UPEC bénéficient d'un soutien multiforme fourni par le SENLS (médicaments, fourniture d'équipements médicaux et non médicaux, renforcement de capacités...) afin d'assurer une prise en charge globale des patients vivant avec le VIH (PVVIH). Ce soutien a été formalisé dans un cadre de partenariat à travers la signature d'un contrat de prestations de service couvrant toute l'année 2017 entre le SENLS et les différents centres de prise en charge y compris le centre Hospitalier de Kiffa.

Eu égard à ce qui précède,

Le Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le SIDA, représenté par Pr Abdallahi Ould Sidi Aly son Secrétaire Exécutif National et dénommé ci-après SENLS, d'une part,

Et

Le Centre Hospitalier de Kiffa, représenté par son Directeur Dr Elvak Ahmed Baba, et dénommé ci-après CH de Kiffa, d'autre part, ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat de prestations de service a pour objet de définir le champ et les conditions de collaboration entre le SENLS et le CH de Kiffa, et de préciser les modalités de mise en œuvre des actes y afférents en vue de permettre à l'UPEC de Kiffa de mener des activités de prise en charge des PVVIH.

Article 2 : Pièces contractuelles

Les documents ci-dessous font partie intégrante du présent contrat de prestations :

- (i) Les activités décrites dans le budget (Annexe 1) ;
- (ii) Le guide de justification des dépenses tel que décrit dans le Manuel de Gestion Financière du SENLS ;
- (iii) La liste des signataires autorisés

Article 3 : Engagement des Parties contractantes

3.1. Obligations et responsabilités du CH de Kiffa

Le CH de Kiffa s'engage à :

3.1.1. Exécuter les activités conformément aux exigences en matière de gestion financière, au budget approuvé par le SENLS (Annexe1) ;

3.1.2. Préserver et à protéger les fonds mis à sa disposition et s'assurer que les fonds et les approvisionnements sont utilisés exclusivement aux fins prévues dans le budget approuvé, dans le respect du présent contrat de prestation ;

3.1.3. Assurer la tenue régulière d'une comptabilité qui permet l'enregistrement au jour le jour de l'ensemble des opérations relatives aux fonds alloués et à la production des états financiers conformément aux normes comptables en vigueur en Mauritanie ;

3.1.4. Assurer la prise en charge médicale liée au VIH/SIDA pour les PVVIH inscrites à l'UPEC de Kiffa :

- Effectuer les dépistages volontaires et anonymes ;
- Assurer le Counseling et l'éducation thérapeutique des patients (ETP) ;
- Mettre sous traitement les patients éligibles ;
- Mettre sous intrants nutritionnels les PVVIH éligibles (par consultations nutritionnelles et suivi);

3.1.5. Réaliser les activités psychosociales au profit des PVVIH et EVVIH par l'organisation :

- D'une séance de discussion de groupe de parole 1 fois par semaine pour au moins 25 adultes, soit 12 séances de discussions de groupes de parole « adultes » par trimestre et 52 séances par an ;

- D'une séance de discussion de groupe de parole 1 fois tous les quinze jours pour au moins 15 adolescents, soit 6 séances de discussions de groupes de parole « adolescents » par trimestre et 26 séances par an ;
- D'entretiens individuels sociaux et psychologiques avec les PVVIH qui en auraient besoin,
- De la recherche active des PVVIH perdues de vue :

3.1.6. Assurer le reporting et le suivi financier des activités à travers :

- La tenue et la mise à jour des registres relatifs aux PVVIH ;
- L'actualisation régulière des données sur le logiciel de gestion des patients ;
- La transmission au SENLS, dans les délais et la forme requise, de leurs requêtes de financement, conformément au budget en annexe N°1 ;
- La transmission d'un rapport mensuel d'activités comprenant les données des indicateurs (annexe N°2) dans les 15 jours suivant la fin de chaque mois ;
- La soumission au SENLS de rapports trimestriels, techniques et financiers, de l'exécution du contrat, dans les 15 jours suivant la fin de chaque trimestre ;
- La transmission, dans les 30 jours suivant la fin du contrat d'un rapport annuel consolidé, technique et financier de l'exécution du contrat ;
- La soumission des justificatifs de l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre de ce contrat, avant chaque nouveau décaissement.
- Pour autant que cela soit nécessaire, le CH de Kiffa devra permettre au SENLS, la consultation de tout document nécessaire à la réalisation de leur mission notamment pour ce qui concerne le suivi financier et ainsi devra mettre à sa disposition des copies avec la mention "copie conforme" en cas de demande expresse ;
- Le CH de Kiffa devra veiller à ce que toutes les obligations et tous les débours soient effectués et documentés de manière satisfaisante :
 - Que tout paiement puisse donner lieu à l'établissement d'une pièce comptable qui indiquera la nature et la codification de l'activité financée. Le nom du bénéficiaire, la date et le lieu, le montant du décaissement ;
 - Que les originaux des factures, les reçus ou tout autre document en rapport avec la transaction soient toujours joints au récépissé comme pièces justificatives ;
 - Que tout paiement en espèce soit proscrit sauf dans les cas où le paiement par virement bancaire ou par chèque ne peut être utilisé.

3.1.7. Assurer la gestion et l'approvisionnement de l'UPEC de Kiffa

- Renseigner les outils de gestion fournis par le SENLS (fiche de stock, fiche de réquisition, fiche de suivi de la température et fiche d'inventaire) ;
- Veiller à l'optimisation des stocks (ARV, médicaments IO, réactifs et consommables) ;
- Suivre le stock et réviser périodiquement les consommations moyennes mensuelles (CMM) ;
- Partager un état d'inventaire mensuel ;
- La prise des mesures idoines de séparation des tâches et de prévention des conflits d'intérêt qui suivent :
 - La séparation obligatoire des tâches incompatibles : comptabilisation/gestion de la trésorerie, signature sur les comptes bancaires/détention du chéquier ;
 - La non autorisation de toute entreprise (y compris les services traiteurs) dans laquelle un agent du CH de Kiffa a des intérêts directs ou indirects de conclure des marchés avec celui-ci.

3.1.8. Assurer une bonne qualité de fonctionnement pour l'UPEC de Kiffa et garantir la prise en charge des patients suivant les normes standards requises ;

3.1.9. Verser au personnel de l'UPEC de Kiffa, mis à la disposition par le Ministère de la Santé, la contribution du SENLS dans les incitatifs, conformément au budget en annexe 1 et ce, après confirmation de l'effectivité de leurs engagements dans la prise en charge des PVVIH et le reporting des données. Les montants des incitatifs mensuels (hors forfait) du personnel de l'UPEC ont été présentés à titre indicatif dans l'annexe 1 et doivent être calculé individuellement selon un bulletin de paie récent (moins de 3 mois) et en prenant en compte un pourcentage de 40% du net à payer/mois.

3.1.10. Restituer au SENLS les ressources non utilisées à la fin du contrat.

3.2. Obligations et responsabilités du SENLS

Le SENLS s'engage à :

3.2.1. Mettre régulièrement à la disposition du CH de Kiffa les ressources dans les délais et conformément aux modalités et conditions de décaissement convenues pour assurer l'exécution des activités du plan de travail détaillé.

3.2.2. Apporter au CH de Kiffa tout appui nécessaire pour la mise œuvre des activités et dans le rapportage technique et financier ;

3.2.3. Assurer périodiquement le suivi et le contrôle des activités menées à l'UPEC de Kiffa ;

3.2.4. Mettre en place et animer des cadres de concertation et un système de communication permettant un meilleur partage d'informations avec le CH de Kiffa ;

3.2.5. Assurer la disponibilité au niveau de l'UPEC de Kiffa des ARV, des Médicaments anti-infection opportunistes (MIO), et des Réactifs/consommables (R&C) correspondant aux besoins clairement quantifiés ;

3.2.6. Mettre à la disposition de l'UPEC de Kiffa une nouvelle plateforme informatique pour la gestion des données des patients et de former le personnel sur son utilisation ;

3.2.7. Mettre à la disposition du CH de Kiffa les fonds budgétisés dans l'annexe 1, destinés à l'exécution des activités suivantes :

- Fournitures et consommables de bureaux
- Frais de télécommunications
- Soutien à observance du traitement
- Primes basées sur des résultats du personnel de l'UPEC
- Produits alimentaires
- Indemnités trimestrielles de motivation du Personnel de l'UPEC
- Prestations médicales
- Maintenance du matériel médical de laboratoire, exceptés les appareils CD4 et charge virale
- Autres frais

Les fonds destinés à ces activités sont arrêtés à Cinq cent cinquante-cinq mille cent quarante-cinq Ouguiyas : **555 145 MRU**

3.2.8. Acquérir pour le compte du CH de Kiffa les biens ci-après conformément aux conditions prévues dans l'annexe 1 :

- Intrants d'urgence (si rupture)
- Réactifs & Consommables pour le dépistage

Les fonds destinés à ces activités sont arrêtés à Cinquante-quatre mille Ouguiyas : **32 400 MRU.**

3.2.9. Effectuer les virements des fonds prévus au point 3.2.7. du présent contrat, dans le compte CH de Kiffa, par tranche trimestrielle de 25% suivant l'échéancier ci-après :

- 1^{ère} tranche avant le 15 février, soit un montant de 138 786 MRU
- 2^{ème} tranche avant le 15 avril, soit un montant de 138 786 MRU
- 3^{ème} tranche avant le 15 juillet, soit un montant de 138 786 MRU
- 4^{ème} tranche avant le 15 octobre, soit un montant de 138 786 MRU

Il est à noter que le décaissement par tranche ci haut cité sera assujetti à la soumission du rapport financier dans les délais exigés dans le présent contrat et à la validation des dépenses déclarées de la période précédente par le SENLS. Si des dépenses inéligibles sont constatées, elles doivent faire l'objet d'un remboursement par le CH de Kiffa sur ses fonds propres.

3.2.10. Assurer le suivi technique et financier de l'exécution du présent contrat.

Article 4 : Dispositions relatives aux décaissements de fonds au profit du CH de Kiffa

4.1. Ouverture d'un compte bancaire exclusif pour le contrat de prestations :

Le CH de Kiffa est tenu d'ouvrir un compte spécifique pour recevoir uniquement les fonds et exécuter les paiements dans le cadre du présent contrat. Toute sortie de fonds du compte spécifique doit être autorisée par la signature conjointe d'au moins deux (2) personnes habilitées. Les identités complètes des signataires habilités doivent être communiquées au SENLS et tout changement de signataire doit lui être notifié.

4.2. Modalités de décaissements :

- a) Les décaissements de fonds par le SENLS au profit du CH de Kiffa seront faits par tranches trimestrielles ci-haut mentionnées.
- b) Au premier décaissement, le CH de Kiffa devra présenter une demande de décaissement accompagnée d'un plan de travail budgétisé trimestriel.
- c) A la fin de chaque trimestre, le CH de Kiffa soumet un rapport financier d'utilisation, au plus tard le 15 du mois suivant le trimestre, accompagné d'éléments suivants:
 - Un récapitulatif des dépenses du trimestre rubrique par rubrique ;

- Un rapprochement comptable entre le solde du rapport et celui du compte financier ;
- L'historique du compte couvrant la période sous rapport ;
- Un rapport trimestriel programmatique (annexe 4) ;

d) Pour les décaissements suivants, le CH de Kiffa devra présenter au plus tard le 25 du dernier mois du trimestre, une requête de financement constituée :

- D'une demande de financement signée par le premier responsable ;
- Du plan de travail budgétisé du trimestre concerné ;

e) Les décaissements sont assujettis à la production des éléments cités au point c).

Le SENLS organisera un audit externe dans le trimestre qui suit la fin de l'année fiscale. La mission d'audit débutera au plus tard dans la première quinzaine du mois de Février suivant chaque année du contrat.

Article 5 : Durée du contrat

Le présent contrat est signé pour une durée de douze (12) mois, renouvelable par tacite reconduction.

Article 6 : Révision du contrat

Le présent contrat ne peut être révisé que par demande écrite et motivée de l'une ou l'autre des parties. La révision se fera d'un commun accord et par avenant.

Article 7 : Situation problématique

En cas de litige, né de l'application du présent contrat, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliations possibles avant de saisir les autorités et juridictions nationales compétentes.

Dans tous les cas si les financements octroyés dans le cadre de ce contrat de prestations de service ont été utilisés à des fins autres que celles prévues, le CH de Kiffa est tenu à payer promptement le montant au SENLS à partir de ses fonds propres sur demande écrite de remboursement adressée par le SENLS.

Au cas où aucun audit n'a été effectué avant l'arrêt ou la fin de ce contrat, le SENLS se réserve le droit de ne procéder à aucun décaissement jusqu'à ce que toutes les réserves émises soient levées par l'audit final.

Article 8 : Annexes

Les documents annexés au présent contrat sont :

Annexe 1 : Le budget

Annexe 2 : Canevas du rapport mensuel de l'UPEC

Annexe 3 : Canevas GAS

Annexe 4: Canevas du Rapport Financier

Article 9 : Dispositions finales

Le présent contrat est établi en double exemplaires originaux et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Fait à Nouakchott, en deux exemplaires originaux, le **06 JUN 2018**.....

Pour le SENLS

Pr Abdallahi Ould Sidi Aly
Secrétaire Exécutif National



Pour le CH de Kiffa

Dr Elvak Ahmed Baba
Directeur du CH de Kiffa





Annexe 1 du contrat entre le SENLS et le CH de Kiffa pour le financement de l'UPEC/CH de Kiffa du 01/01/2018 au 31/12/2018

LIBELLE LIGNES FINANCIERES	Qté	Salaire net (Sur base des bulletins de Paie)	PU (MRU)	Durée	Unité	Total en MRU	Commentaires
Charges (Coûts directs)						587 545	
Traitement, prise en charge et soutien						128 700	
Fournitures et consommables de bureau						7 500	
Fournitures et consommables de bureau	1		7 500	1	Forfait	7 500	Cette ligne est destinée à l'appui pour l'achat des fournitures et consommables de bureau de l'UPEC.
Frais de télécommunications						61 200	
Frais internet	1		2 500	12	Forfait	30 000	Cette ligne est destinée à supporter l'abonnement mensuel du réseau internet du UPEC.
Cartes téléphonique	1		1 000	12	Mois	12 000	Cette ligne est destinée à assurer le suivi proactif en assurant la disponibilité des cartes téléphoniques à hauteur de 1000 MRU par mois dans le cadre du suivi, du soutien à l'observance du traitement et de la recherche des perdus de vue.
Frais GFU (Téléphone)	4		400	12	Mois	19 200	Cette ligne est destinée à assurer le liens entre tous les professionnels de santé impliqués dans la PTME et la PEC à travers la mise en place de GFU pour faciliter la référence et le contre référence
Soutien à observance du traitement						60 000	
Séances de discussion de groupe de parole (adultes)	30		100	12	Mois	36 000	Cette ligne est destinée à organiser de 2 séances de discussion de groupe de parole pour 15 adultes/UPEC . pour collation et transport
Séances de discussion de groupe de parole (adolescents)	20		100	12	Mois	24 000	Cette ligne est destinée à l'organiser de 2 séances de discussion de groupe de parole pour 10 adolescents/UPEC . Pour collation et transport
Gestion de programme						371 845	
Primes basées sur des résultats du personnel UPEC						307 045	
Prime médecin responsable UPEC	1	14 556	5 822	12	Mois	69 869	Cette ligne est destinée à assurer des primes basées sur des résultats pour le personnel de l'UPEC, selon la grille de performance renseignée lors des supervisions.
Prime pharmacien UPEC	1	14 412	5 765	12	Mois	69 177	Le montant du "Salaire net" donné ici est un exemple. Le pourcentage doit être calculée individuellement en prenant en compte 40% du Net à payer du bulletin de salaire de chaque personne.
Prime laborantin UPEC	1	9 000	3 600	12	Mois	43 200	L'infirmier de l'UPEC doit assister le médecin dans la saisie des données et le renouvellement des ordonnances (pendant l'absence du médecin).
Prime assistante sociale UPEC	1	9 000	3 600	12	Mois	43 200	
Prime infirmier UPEC	1	9 000	3 600	6	Mois	21 600	
Prime du comptable responsable de la gestion du compte	1	Forfait	5 000	12	Mois	60 000	Cette ligne est destinée à assurer une prime pour la gestion financière de la subvention du SENLS (gestion du compte, justificatifs et élaboration des rapports financiers)
Indemnités trimestrielles de motivation Personnel UPEC						64 800	
Indemnité trimestrielle de motivation du responsable de l'UPEC	1		10 000	4	Trimestre	40 000	Ce montant est une contribution aux indemnités de motivation du responsable de l'UPEC à raison de 10 000 MRU par le trimestre

AM

Indemnité trimestrielle de motivation du pharmacien de l'UPEC	1	6 200	4	Trimestre	24 800	Ce montant est une contribution aux indemnités de motivation du pharmacien de l'UPEC à raison de 6 200 MRU par le trimestre
Médical					84 600	
Médicaments					32 400	
Réactifs & Consommables pour le dépistage	1	32 400	1	Intrant	32 400	Cette ligne est une provision destinée à l'achat des réactifs et consommables utilisés par l'UPEC pour le dépistage. Le SENLS procédera à l'utilisation de cette enveloppe suivant l'expression de besoin présentée par le CH de Kiffa.
Prestations médicales					30 000	
Labo (Analyses)	1	500	12	Mois	6 000	Cette ligne est destinée à la prise en charge des éventuels examens extérieurs à l'UPEC.
Radio	1	500	12	Mois	6 000	Cette ligne est destinée à la prise en charge des examens de radiologie éventuellement demandés aux PVVIH dans le cadre de leur suivi.
Hospitalisation	1	1 500	12	Mois	18 000	Cette ligne est une contribution aux charges d'hospitalisation éventuelle des PVVIH à l'hôpital auquel l'UPEC est rattachée.
Maintenance du matériel médical					22 200	
Entretien et réparations du matériel de laboratoire	1	22 200	1	par an	22 200	Cette ligne est destinée à supporter les contrats de maintenance du matériel de laboratoire dédié à la prise en charge du VIH/SIDA (exceptés les appareils CD4 et Charge Virale) de l'UPEC.
Autres frais					2 400	
Frais bancaires	1	200	12	Mois	2 400	Cette ligne est destinée à couvrir les frais bancaires du compte ouvert au nom de l'hôpital régional pour la gestion de cet appui financier



Annexe N°4 : Rapport Financier N°

.....

Contrat N°

Kiffa

Dépenses de la période du au

Veillez remplir uniquement les cellules oranges

Description activité	Total Budget MRU	Dépenses de la période (MRU)	Nbr de pièces justificatives/ligne en spécifiant leur nature (Facture n° ..., Bon de commande n° ..., etc...)	Observations
	533 545			
Traitement, prise en charge et soutien	128 700	-		
Fourniture et consommables de bureau	7 500	-		
Fourniture et consommables de bureau	7 500	-		
Frais de Télécommunication	61 200	-		
Frais internet	30 000			
Cartes téléphonique (Suivi proactif)	12 000			
Frais GFU (téléphone)	19 200			
Soutien à observance du traitement	60 000	-		
Séances de discussion de groupe de parole (adultes)	36 000			
Séances de discussion de groupe de parole (adolescents)	24 000			
Gestion de programme	350 245	-		
Primes basées sur des résultats du personnel UPEC	285 445	-		
Prime médecin responsable UPEC	69 869			
Prime pharmacien UPEC	69 177			
Prime Laborantin UPEC	43 200			
Prime assistante sociale UPEC	43 200			
Prime du comptable responsable de la gestion du compte	60 000			
Indemnités trimestrielles de motivation personnel UPEC	64 800	-		
Indemnité trimestrielle de motivation de responsable de l'UPEC	40 000			
Indemnité trimestrielle de motivation du pharmacien de l'UPEC	24 800			
Médical	52 200	-		

Handwritten signature

Médicaments	-	-
Intrants d'urgence (si rupture)	0	
R&C pour le dépistage	0	
Prestations médicales	30 000	
Labo (Analyses)	6 000	
Radio	6 000	
Hospitalisation	18 000	
Maintenance du matériel médical	22 200	
Entretien et réparation du matériel de laboratoire	22 200	
Autres frais	2 400	
Frais bancaire	2 400	

JMS

Total montant des dépenses des périodes précédentes sur budget	-
Total Montant des dépenses de la période	-
Total décaissements reçus à la date du rapport	-
Solde théorique sur budget (IV = III - I - II)	-
Total dépenses inéligibles des périodes précédentes sur budget	-
Total remboursement au SENLS des dépenses inéligibles sur budget	-
Solde remboursement dépenses inéligibles sur budget (VII = V-VI)	-
Fonds du trimestre suivant sur budget (d'après le contrat)	-
Demande de fonds du trimestre suivant sur budget (montant ajusté) (IX = VIII-IV -VII)	-



Centre de PEC

CTA (Nkt) Kaédi Néma Rosso
 Nouadhibou Kiffa Zouérate Amite (Nkt)



Période: _____

Année: _____

1. ACTIVITES DE DEPISTAGE

Dépistages	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage	Source
Positifs	0	0	0	#DIV/0!	Labo
Négatifs	0	0	0	#DIV/0!	
Indéterminés	0	0	0	#DIV/0!	
Total	0	0	0	#DIV/0!	
Pourcentage	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		

Profil	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage	Source
VH1	0	0	0	#DIV/0!	Labo
VH2	0	0	0	#DIV/0!	
VH1 & 2	0	0	0	#DIV/0!	
Total	0	0	0	#DIV/0!	
Pourcentage	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		

2. PROFIL DES PATIENTS ENREGISTRES

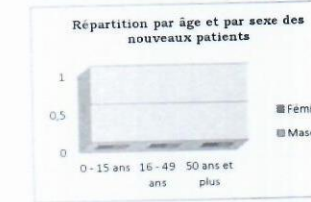
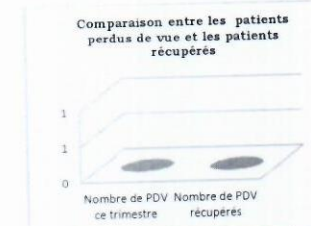
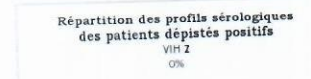
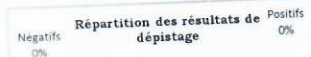
Nombre total de patients inscrits au CTA à la fin de la période précédente	0	Source
Nombre de nouveaux inscrits cette période	0	
Dont enfants (< 15 ans)		
Nombre total de patients inscrits au CTA à la fin de la période	0	Source
File active à la fin de la période précédente	0	
Dont enfants (< 15 ans)		
File active à la fin de cette période	0	
Dont enfants (< 15 ans)		

2.1. Suivi des patients

Nombre de décès ce trimestre	0	Source
Dont enfants (< 15 ans)		
Nombre de PDV ce trimestre	0	Source
Dont enfants (< 15 ans)		
Nombre de PDV récupérés	0	Source
Dont enfants (< 15 ans)		

2.2. Nouveaux patients

Répartition par sexe et par âge	0 - 15 ans	16 - 49 ans	50 ans et plus	Total	Pourcentage	Source
Féminin	0	0	0	0	#DIV/0!	Source
Masculin	0	0	0	0	#DIV/0!	
Total	0	0	0	0	#DIV/0!	
Pourcentage	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!		



Répartition par statut matrimonial	Nombre	Pourcentage	Source
Célibataires	0	#DIV/0!	Source
Mariés	0	#DIV/0!	
Divorcés	0	#DIV/0!	
Veufs	0	#DIV/0!	
Non Renseigné	0	#DIV/0!	
Total Adultes	0	#DIV/0!	

Sources d'orientation	Nombre	%	Source
CTA, Hopital	0	#DIV/0!	Registre d'enregistrement (Ecosol)
Musée de la Santé	0	#DIV/0!	
Hôpitaux régionaux	0	#DIV/0!	
Centres Santé Nouadhibou	0	#DIV/0!	
Centres Santé Régionaux	0	#DIV/0!	
CTA	0	#DIV/0!	
CMTS	0	#DIV/0!	
INRSP	0	#DIV/0!	
ONG	0	#DIV/0!	
Entourage du patient	0	#DIV/0!	
Privés	0	#DIV/0!	
Non Renseigné	0	#DIV/0!	
Total	0	#DIV/0!	

Localité de provenance	Nombre	Pourcentage	Source
Adrar	0	#DIV/0!	Registre d'enregistrement (Ecosol)
Atar	0	#DIV/0!	
Atar	0	#DIV/0!	
Kaédi	0	#DIV/0!	
Kiffa	0	#DIV/0!	
Néma	0	#DIV/0!	
Nouadhibou	0	#DIV/0!	
Nouakchott	0	#DIV/0!	
Rosso	0	#DIV/0!	
Sélibadia	0	#DIV/0!	
Tidjiké	0	#DIV/0!	
Zouérate	0	#DIV/0!	
Autres pays	0	#DIV/0!	
Non renseigné	0	#DIV/0!	
Total	0	#DIV/0!	

2.3. Consultations médicales

Nombre de consultations ce trimestre	0	Registre conseil	Nombre de patients ayant consulté plusieurs fois	0	Registre conseil
--------------------------------------	---	------------------	--	---	------------------

2.4. Inclusions sous ARV

Nombre de patients mis sous ARV ce trimestre	0	Source	Nombre de patients sous ARV à la fin du trimestre	0	Source
Dont enfants (< 15 ans)		Source	Dont enfants (< 15 ans)		Source

2.5. Modifications de traitement

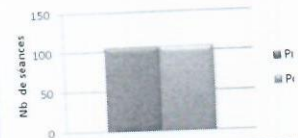
Nature des changements	Nombre	Pourcentage	Source
Modification dans la même ligne thérapeutique (1ère à 1ère ou 2ème à 2ème)	0	#DIV/0!	Pharmacie
Modification dans une autre ligne thérapeutique pour cause d'échec (1ère à 2ème ou 2ème à 2ème)	0	#DIV/0!	
Total	0	#DIV/0!	

Handwritten signature and initials in blue ink.

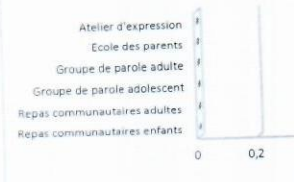
8.1. Suivi Psychosocial

ACTIVITES	Nb de séances	Nb de bénéf	Observations
Counseling dépistage			
Pre-test	106	106	
Post-test	106	106	
ETP			
Entretien individuel d'ETP	0	0	
Nombre moyen de séances par patient			
Patients mis sous ARV en ETP	0	0	
Nombre d'ETP finalisées dans le mois			

Comparaison du nombre de séances de counselling pré-test et post-test



Nombre de participants par activité



Activités	Nombre de sessions	Total des participants	Total des participations			Observations
			H	F	Total	
Repas communautaires enfants	0	0	0	0	0	
Repas communautaires adultes	0	0	0	0	0	
Groupe de parole adolescent	0	0	0	0	0	
Groupe de parole adulte	0	0	0	0	0	
Ecole des parents	0	0	0	0	0	
Atelier d'expression	0	0	0	0	0	

Activités	Total Séances	Total des bénéficiaires			Observations
		H	F	Total	
Soutien social	0	0	0	0	
Soutien psychologique	0	0	0	0	

Activités	Psychologie	Social		Total des bénéficiaires
		H	F	
Communautaire	0	0	0	0
Individuel	0	0	0	0
Total des bénéficiaires	0	0	0	0

Activités	Psychologique			Social			Total
	H	F	Total	H	F	Total	
Nombre de sessions	0	0	0	0	0	0	0
Total des participants	0	0	0	0	0	0	0

Participants	Psychologique			Social			Total
	<18 ans	>18 ans	Total	<18 ans	>18 ans	Total	
	0	0	0	0	0	0	0

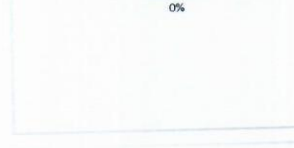
Répartition des bénéficiaires aux activités psychosociales selon le type de soutien



8.2. Suivi nutritionnel

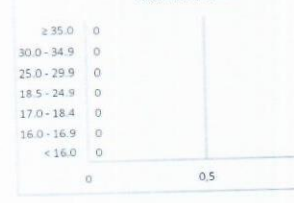
Distribution de Kits nutritionnels	Enfants de moins de 15 ans	Adultes	Total	%
Kits individuels			0	0,0%
Kits familiaux			0	0,0%
Total	0	0	0	0,0%
Pourcentage	0,0%	0,0%	0,0%	

Répartition de l'appui alimentaire par type de kits distribués



IMC des adultes et adolescents 16 et plus de la file active	Nombre	%	Catégorie
< 16,0	0	0,0%	Dénuiré
16,0 - 16,9	0	0,0%	Normal
17,0 - 18,4	0	0,0%	Surpoids
18,5 - 24,9	0	0,0%	Obésité
25,0 - 29,9	0	0,0%	
30,0 - 34,9	0	0,0%	
≥ 35,0	0	0,0%	
Total	0	0,0%	

Suivi de l'IMC



Consultations individuelles	Nombre	%
Enfants	0,0	0,0%
dont dénutris	0,0	0%
Adultes	0,0	0,0%
dont dénutris	0,0	0%
Total consultations	0	0,0%
dont personnes dénutries	0	0%

9. OBSERVATIONS / DIFFICULTES RENCONTREES / THEMES ABORDES

10. RESSOURCES HUMAINES

11. PARTENARIAT

Handwritten signatures and initials in blue ink.

**Stratégies des
le trimestre**

- AZT + 3TC + NVP
- TDF + FTC + EFV
- AZT + 3TC + EFV
- TDF + FTC + LPV + RTV

gne
ligne
ligne

rtunistes

0 0 0
due
inflammatoires
infectieuses, coqueluches...

ions de jour par motif

- Diarrhées et vomissements
- Altération de l'état général
- Anémie
- candidose buccale
- Paludisme
- Fièvre intermittente
- Pneumopathies
- Autres

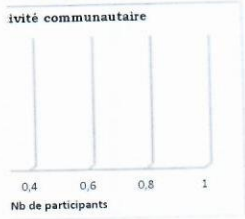
petage
100%
%

ol

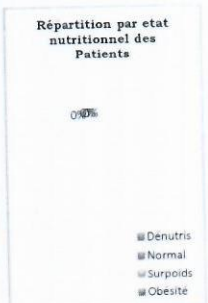
EAP

du

e
ré-test
ost-test



Acti
vité
s
psyc
hol
ogiq
ue...



Handwritten signature

